



Dispense préavis employeur

Par Caro59

Bonjour

Je viens de remettre ma démission avec un préavis d'un mois soit fin de contrat le 2 juin 2023.

Mon employeur m'a proposé 2 options:

1/ solder tous mes congés et rtt jusqu'à cette date

2/ raccourcir mon préavis au 9 mai 2023 avec sortie des effectifs au 9 mai

J'ai opté pour la 2ème proposition.

Question : puis je avoir une indemnité compensatrice de préavis avec solde de tout compte ?

Merci pour vos éclaircissements.

Caroline

Par kang74

Bonjour

Tout dépend s'il vous a demandé de formuler une demande en ce sens , ou s'il vous a répondu qu'il vous dispensait de préavis .

Se mettre d'accord sur une fin anticipé n'amène pas d'indemnités compensatrice de préavis .

En effet vous aviez toujours l'option de finir le 2 Juin.

Par Prana67

Bonjour,

Est-ce que l'employeur vous a fait une proposition écrite ou orale ? Si écrite recopiez le texte ici, si orale n'en tenez pas compte ou partez du principe que si VOUS demandez de réduire le préavis le reste (après le 9 mai) ne sera pas payé.

Par Caro59

Bonjour

En effet mon employeur m'a fait un mail en ce sens.

Voici un extrait :

Concernant le préavis à effectuer nous vous proposons soit :

- de solder vos congés payés ainsi que vos JRTT pendant cette période soit du mardi 9 mai au vendredi 2 juin 2023 inclus (s'agissant du compteur, vous pouvez consulter le dernier bulletin de paie) ;

- d'écourter votre préavis avec une sortie des effectifs effective au mardi 9 mai 2023. Pourriez-vous nous indiquer si l'une de ces deux options est susceptible de vous convenir ?

Je me suis rendue sur mon lieu de travail ce matin et ils m'ont renvoyé chez moi.

Je pensais que comme mon contrat s'arrêtait le 9 je devais être présente.

Merci pour vos retours,

Par Prana67

Ok, ça me semble assez clair.
Faites un courrier recommandé pour acter tout ça.
Par exemple

Suite à votre mail du (date) je note que vous me dispensez de préavis à partir du 9 mai. En effet je me suis présenté au travail le 9 mai et (la personne qui vous a dit de rentrer) m'a dit de rentrer.

Par Caro59

Merci pour votre retour mais je crains fort que je ne bénéficierai pas d'une indemnité compensatrice à part bien sûr solde de tout compte.

Je leur avais répondu par mail que j'étais ok sur l'option 2.

Je ne pensais pas qu'on pouvait stopper un contrat avant le terme du préavis.

C'est de ma faute je suis allée trop vite?

Par kang74

Bonjour

Vous êtes bien en CDI ?

Vous n'avez pas demandé à partir plus tôt sur votre lettre de démission ?

Si non aux deux questions je suis bien de l'avis de Prana67

Par Prana67

Option 2 c'est ne plus venir travailler à partir du 9. Pour lever l'éventuelle ambiguïté sur qui est à l'origine de la demande je vous suggère de mettre tout ça dans un recommandé d'après l'exemple que je donne plus haut.

Sauf bien sur, comme le dit kang74, si vous même avez demandé au préalable par écrit à être dispensé du préavis.